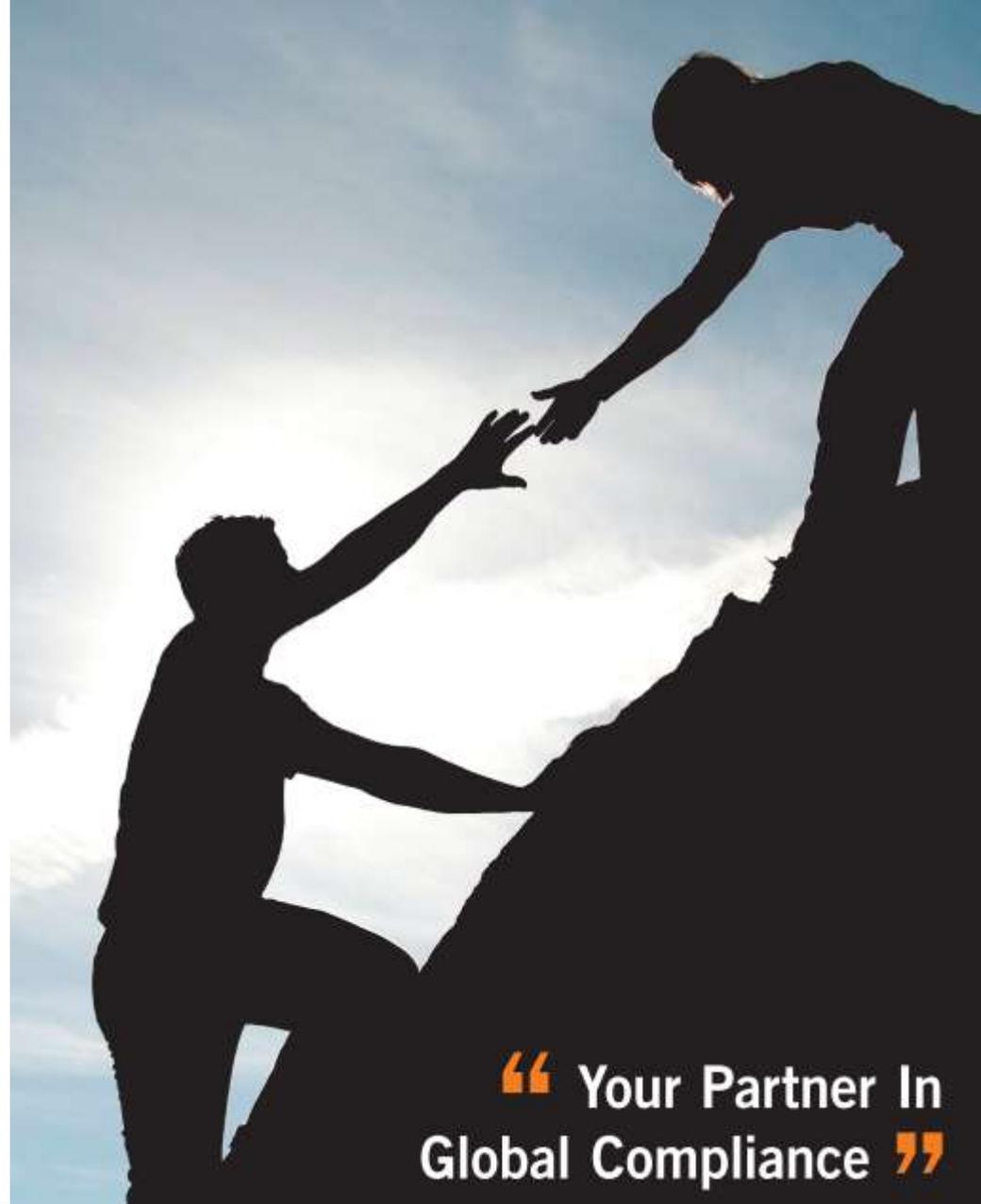


Enregistrement REACH 2018

Le Représentant Exclusif

*Notre spécialité:
les réglementations sur les
produits chimiques*

1. ACCÈS AU MARCHÉ
2. EXTERNALISATION DE TÂCHES
3. SOLUTIONS NUMÉRIQUES



“ Your Partner In
Global Compliance ”

1. APERCU REACH 2018

2. ENREGISTREMENTS 2018: PAR OÙ COMMENCER?

3. CO-DECLARANTS EN 2018

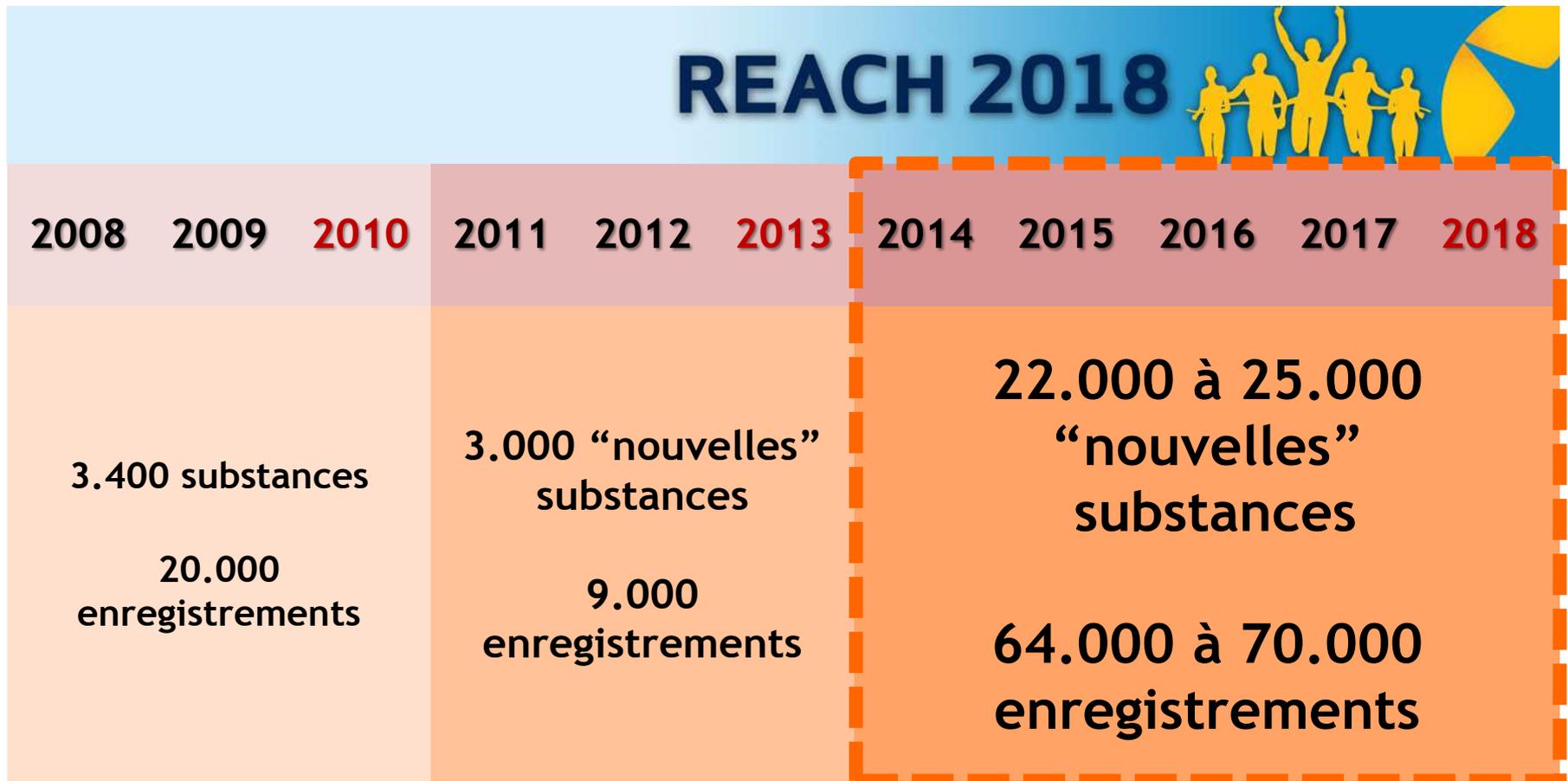
4. DECLARANT PRINCIPAL EN 2018

5. REPRESENTANT EXCLUSIF

6. CONCLUSIONS / MESSAGES-CLES

L'unique à l'enregistrement REACH en 2018

Ce que l'on attend en 2018



L'unique à l'enregistrement REACH en 2018

Ce que l'on attend en 2018

- Au 27 mars 2017, des 'substances 2018' :
 - +/- 4 257 des 22 000+ substances uniques ont déjà été enregistrées
 - Elles sont couvertes par 8 547 enregistrements (*on en attend au total 64.000 -70 000 !*)
- Parmi ces 8 002 enregistrements il y avait:
 - 85 % enregistrements par une grande entreprise
 - 15 % enregistrements par une PME
 - 26 % enregistrements par un représentant exclusif (OR)
- Il y a, en moyenne, 4 membres dans un SIEF
(1 DP + 3 Co-déclarants)

L'unique à l'enregistrement REACH en 2018

Plus de substances, moins de données

- De nombreuses PME inexpérimentées sont concernées
=> grand besoin d'appui
- Moins de déclarants par substance => SIEFs plus petits
- Moins de données disponibles => besoin de tests
- Pour la plupart des produits chimiques spécialisés



Plus qu'en 2010 / 2013 il y a un risque que certaines substances ne seront pas enregistrées! Nombre de déclarants ne disposent pas de la capacité et des ressources pour réunir les données et les compiler dans le dossier d'enregistrement

1. APERCU REACH 2018

2. ENREGISTREMENTS 2018: PAR OÙ COMMENCER?

3. CO-DECLARANTS EN 2018

4. DECLARANT PRINCIPAL EN 2018

5. REPRESENTANT EXCLUSIF

6. CONCLUSIONS / MESSAGES-CLES

Enregistrements 2018: Par où commencer?

Connaître son portefeuille de substances

1. Déterminez votre portefeuille chimique, en termes de substances

- Substances telles quelles
- Mélanges: Quelles sont les substances contenues
- (Articles: Quelles sont les substances libérées de ces articles, cas peu fréquent)

Collectez cette information sur Excel p.ex.

2. Identifiez vos substances et déterminez la portée de votre activité pour REACH

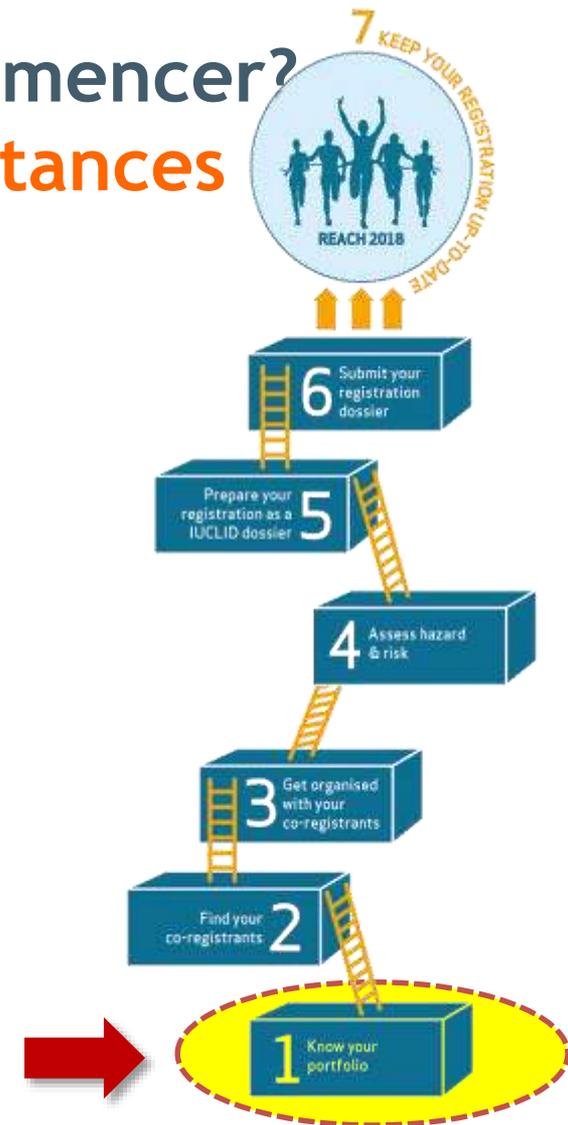


Image fournie par ECHA

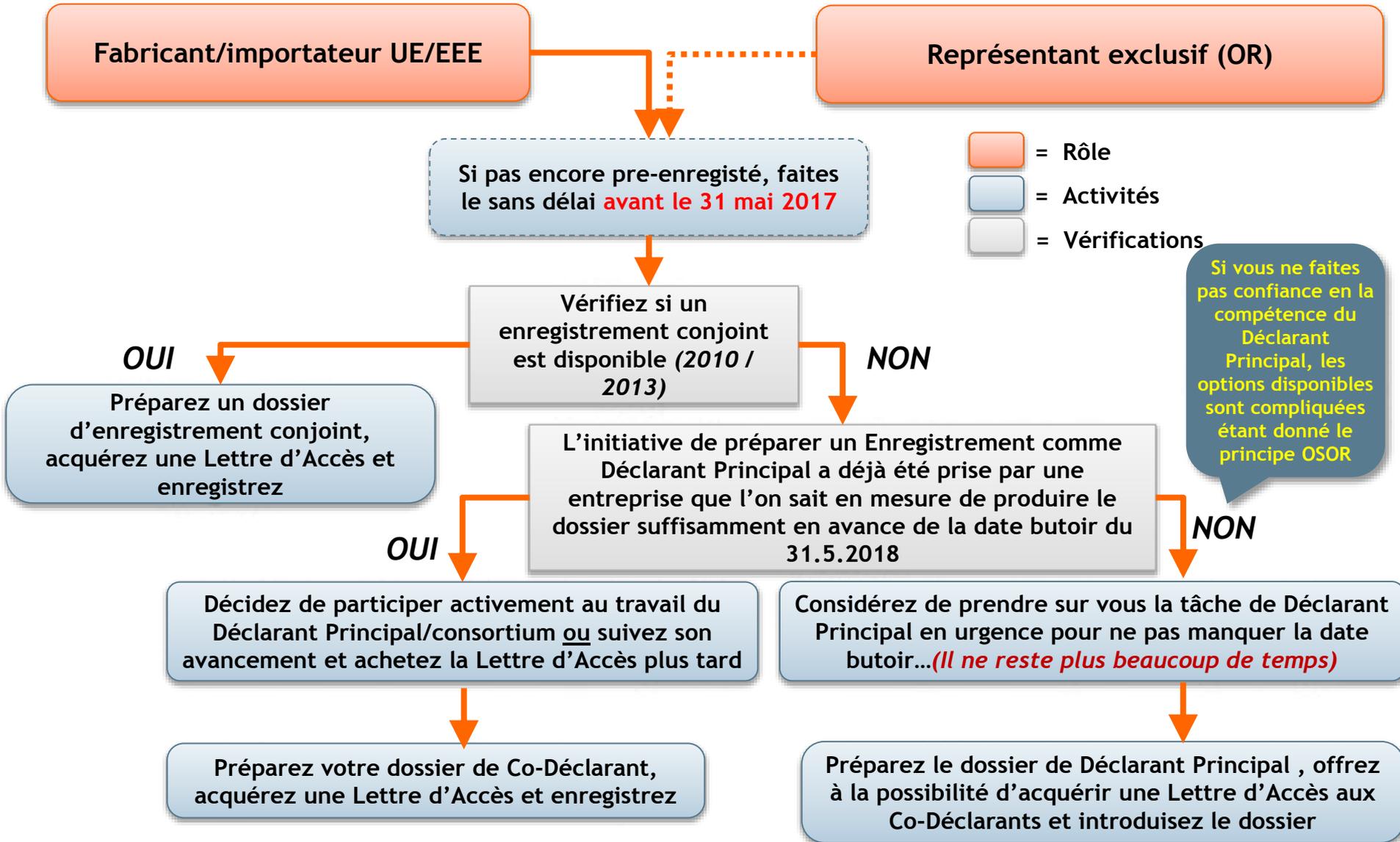
Enregistrements 2018: Par où commencer?

Ce qui détermine si vous devez enregistrer une substance pour REACH

1. Plus de 1 t/an (seuil de 1.000 kg/an) fabriquées / importées avant (ou après) 31.5.2018 (*obligation légale*)
2. Est une substance de base dans votre portefeuille produits (*Motivation d'affaire*)
3. Importance stratégique / tactique ou commerciale pour vous (*Motivation d'affaire*)
4. Possibilité que le volume d'affaires (production/import) de la substance passe **au-dessus de 1 t/an** au 31.5.2018 ou 'peu après'

Enregistrements 2018: Par où commencer?

La voie à suivre une fois déterminé votre portefeuille REACH 2018



1. APERCU REACH 2018

2. ENREGISTREMENTS 2018: PAR OÙ COMMENCER?

3. CO-DECLARANTS EN 2018

4. DECLARANT PRINCIPAL EN 2018

5. REPRESENTANT EXCLUSIF

6. CONCLUSIONS / MESSAGES-CLES

Co-Déclarants en 2018

(substances 1-10, 10-100 t/an)

Dans ce cas de figure, l'accès à la soumission conjointe préparée par un Déclarant Principal sera (dans la majorité des cas) acquis par voie de Lettre d'Accès (LoA).

Co-Déclarants en 2018

Étapes nécessaires

1. **Déterminez les substances** à Co-enregister (*comme décrit plus avant*)
2. **Contactez consortia / Déclarants Principal pour une Lettre d'Accès (LoA)**. Déterminez les coûts ce qui peut prendre du temps.
3. **Commencez à produire vos propres données et informations analytiques** en vue de la définition de l'identité de la substance (ECHA sera plus tatillon à ce sujet, soyez préparés!).
4. **Commencez le plus tôt possible!**
L'idéal eut été de commencer en 2016 aux fins d'éviter la course d'obstacles en toute dernière minute
 - *Les spécialistes seront fort sollicités et les coûts (labos p.ex.) risquent de monter fort tandis que les ressources en temps et capacités disponibles risquent de manquer aux Déclarants Principaux!!*
5. **Demander de l'aide là où c'est nécessaire** p.ex. de la part de spécialistes en services REACH comme REACHLaw qui peut vous aider à franchir toutes les étapes

Co-Déclarants en 2018

Exemples d'appui par des fournisseurs comme REACHLaw

- Exemple d'appui apporté à vos tâches de Co-Déclarant
 1. Négociations de Lettre d'Accès et vérifications des coûts/prix
 2. Vérifications de l'identité de la substance (Substance ID) et collecte de données analytiques adéquates
 3. Vérification de utilisations identifiées
 4. Compilation et soumission du dossier de Co-Déclarant
 5. Fiches de sécurité - (e)SDSs
 6. Partie ou intégralité du Rapport de Sécurité Chimique (CSR)
 7. Possibilités et travail en cas de désaccords (Opt-Outs)
 8. Intervention en cas de demande de confidentialité ...etc.

1. **APERCU REACH 2018**
2. **ENREGISTREMENTS 2018: PAR OÙ COMMENCER?**
3. **CO-DECLARANTS EN 2018**
4. **DECLARANT PRINCIPAL EN 2018**
5. **REPRESENTANT EXCLUSIF**
6. **CONCLUSIONS / MESSAGES-CLES**

Déclarant Principal en 2018
(substances 1-10, 10-100 t/an)

Il vous incombe de préparer le dossier principal

Déclarant Principal en 2018

Etapes immédiates

1. **Sélectionnez le plus tôt possible les substances** dont vous voulez /devrez être le Déclarant Principal, sachant que le compte-à-rebours est bien avancé
2. **Communiquez votre position!** Etant donné l'importance de la substance pou vous, assurez-vous d'être accepté par les membres du (Pre)-SIEFet faites vous connaître chez ECHA.
3. **Commencez la collecte de vos informations analytiques** indispensables à l'identification de la substance (substance ID).
4. **Commencez immédiatement la préparation du Dossier principal!** Il est recommandé de faire une analyse des manques de données.
5. **Faites-vous aider là où nécessaire** REACHLaw peut vous aider

Déclarant Principal en 2018

Combien de temps cela prend-il?

- Le travail de Déclarant Principal prend en moyenne :
 - 6 à 9 mois pour une substance telle quelle de 10 à 100 t/an
 - 2 à 3 mois pour une substance telle quelle de 1-10 t/an
 - 1 à 2 mois pour une substance intermédiaire dans la tranche 1-100 t/an
- Ceci inclut les tests quand nécessaire pour combler des manques de données.
- **Attention: les disponibilités de labos commencent à se faire rares!** Vous devez, si vous commencez maintenant, tenir compte de la possibilité de délais et ceci ne va pas s'améliorer à mesure qu'on approche de 2018.
- **Prévoyez de la marge de sécurité!**

Déclarant principal en 2018

Coûts des tests

ENDPOINTS 1 - 10 t/a			
REACH number	Endpoints	Test Guideline	GENERIC cost (EUR)
PHYSICOCHEMICAL PROPERTIES			
7.1.	State of the substance at 20° C and 101,3 kPa	-	-
7.2.	Melting/freezing point	EC A.1	805 ⁽¹⁾
7.3.	Boiling point	EC A.2	719 ⁽²⁾
7.4.	Relative density	EC A.3	846 ⁽¹⁾
7.5.	Vapour pressure	EC A.4	4199 ⁽¹⁾
7.6.	Surface tension	EC A.5	817 ⁽²⁾
7.7.	Water solubility	EC A.6	4679 ⁽¹⁾
7.8.	Partition coefficient n-octanol/water	EC A.8	3732 ⁽¹⁾
7.9.	Flash-point	EC A.9	809 ⁽²⁾
7.10.	Flammability	EC A.10	633 ⁽¹⁾
7.11.	Explosive properties	EC A.14	2284 ⁽²⁾
7.12.	Self-ignition temperature	EC A. 16	1338 ⁽²⁾
7.13.	Oxidising properties	EC A. 7 / A. 21	2144 ⁽²⁾
7.14.	Granulometry	OECD 110	1418 ⁽¹⁾
TOXICOLOGICAL INFORMATION			
Sensitization & Irritation			
8.1.	Skin irritation or skin corrosion: <i>in vitro</i>	OECD 439 / 430 / 431	1645 ⁽²⁾
8.2.	Eye irritation: <i>in vitro</i>	OECD 437 / 438	1515 ⁽²⁾
8.3.	Skin sensitisation	OECD 429	4625 ⁽¹⁾
8.4. Mutagenicity			
8.4.1.	<i>In vitro</i> gene mutation study in bacteria	OECD 471	3257 ⁽¹⁾
8.5. Acute toxicity			
8.5.1.	By oral route	OECD 423	1786 ⁽¹⁾
ECOTOXICOLOGICAL INFORMATION			
9.1. Aquatic toxicity			
9.1.1.	Short-term toxicity testing on invertebrates (preferred species <i>Daphnia</i>)	OECD 202	5600 ⁽¹⁾
9.1.2.	Growth inhibition study aquatic plants (algae preferred)	OECD 201	6118 ⁽¹⁾
9.2. Degradation			
9.2.1.1.	Ready biodegradability	OECD 301	3901 ⁽²⁾

1-10 t/a Max. ~ 107 000 €

¹⁾ Moyenne des prix de test de 4-5 laboratoires (prix Décembre 2014)

²⁾ Fleischer, M. (2007). Testing Costs and Testing Capacity According to the REACH Requirements. *Journal of Business Chemistry* 4, (3), 96-114

ENDPOINTS 10 - 100 t/a			Test Guideline	GENERIC cost (EUR)
REACH number	Endpoints			
PHYSICOCHEMICAL PROPERTIES				
7.1.	State of the substance at 20° C and 101,3 kPa		-	-
7.2.	Melting/freezing point		EC A.1	805 ⁽¹⁾
7.3.	Boiling point		EC A.2	719 ⁽²⁾
7.4.	Relative density		EC A.3	846 ⁽¹⁾
7.5.	Vapour pressure		EC A.4	4199 ⁽¹⁾
7.6.	Surface tension		EC A.5	817 ⁽²⁾
7.7.	Water solubility		EC A.6	4679 ⁽¹⁾
7.8.	Partition coefficient n-octanol/water		EC A.8	3732 ⁽¹⁾
7.9.	Flash-point		EC A.9	809 ⁽²⁾
7.10.	Flammability		EC A.10	633 ⁽¹⁾
7.11.	Explosive properties		EC A.14	2284 ⁽²⁾
7.12.	Self-ignition temperature		EC A. 16	1338 ⁽²⁾
7.13.	Oxidising properties		EC A. 7 / A. 21	2144 ⁽²⁾
7.14.	Granulometry		OECD 110	1418 ⁽¹⁾
TOXICOLOGICAL INFORMATION				
Sensitization & Irritation				
8.1.	Skin irritation or skin corrosion: <i>in vitro</i>		OECD 439 / 430 / 431	1645 ⁽²⁾
8.1.1.	Skin irritation: <i>in vivo</i>		OECD 404	1491 ⁽¹⁾
8.2.	Eye irritation: <i>in vitro</i>		OECD 437 / 438	1515 ⁽²⁾
8.2.1.	Eye irritation: <i>in vivo</i>		OECD 405	1966 ⁽¹⁾
8.3.	Skin sensitisation		OECD 429	4625 ⁽¹⁾
8.4. Mutagenicity				
8.4.1.	<i>In vitro</i> gene mutation study in bacteria		OECD 471	3257 ⁽¹⁾
8.4.2.	<i>In vitro</i> cytogenicity study in mammalian cells		OECD 473	18148 ⁽¹⁾
8.4.3.	<i>In vitro</i> gene mutation study in mammalian cells		OECD 476	16086 ⁽¹⁾
8.5. Acute toxicity				
8.5.1.	By oral route		OECD 423	1786 ⁽¹⁾
8.5.2.	By inhalation		OECD 403	11743 ⁽²⁾
8.5.3.	By dermal route		OECD 402	2011 ⁽²⁾
8.6. Repeated dose toxicity				
8.6.1.	Short-term repeated dose toxicity study (28 days)		OECD422 ⁽³⁾	95632 ⁽¹⁾
8.7. Reproductive toxicity				
8.7.1.	Screening for reproductive/developmental toxicity		OECD422 ⁽³⁾	<i>incl. in above</i>
8.8. Toxicokinetics				
8.8.1.	Assessment of the toxicokinetic behaviour of the substance		No test needed	0
ECOTOXICOLOGICAL INFORMATION				
9.1. Aquatic toxicity				
9.1.1.	Short-term toxicity testing on invertebrates (preferred species <i>Daphnia</i>)		OECD 202	5600 ⁽¹⁾
9.1.2.	Growth inhibition study aquatic plants (algae preferred)		OECD 201	7403 ⁽¹⁾
9.1.3.	Short-term toxicity testing on fish		OECD 210	26254 ⁽²⁾
9.2. Degradation				
9.2.1. Biotic				
9.2.1.1.	Ready biodegradability		OECD 301	3901 ⁽²⁾
9.2.2. Abiotic				
9.2.2.1.	Hydrolysis as a function of pH		OECD 111	<i>n/a</i>
9.3. Fate and behaviour in the environment				
9.3.1.	Adsorption/desorption screening		OECD 106	3878 ⁽²⁾

10-100 t/a Max. ~ 231 000 €

Notez que les Déclarants Principaux
pourront récupérer une partie des coûts
quand d'autres compagnies feront partie
de la soumission conjointe et acquerront
une Lettre d'Accès .

**Vous êtes aux commandes ... mais
vous ne pouvez plus attendre!**

Déclarant principal en 2018

Les 'pour' et 'contre' de ce statut



- **Pour:**

- **Vous êtes aux commandes** et pourrez contrôler l'essentiel du processus d'enregistrement (*en supposant l'absence de consortium*)
- **Vous contrôlez le timing** (*en pratique*)
- Vous vous mettez en position d'être à 100% certain que **vos utilisations et les expositions y afférentes seront couvertes**
Chaque déclarant devrait fournir l'information pertinente mais, dans la réalité, cela ne se passe pas toujours ainsi.
- En dépit des recommandations, le degré d'implication des autres déclarants risque d'être fort limité jusqu'au moment de l'acquisition de la Lettre d'Accès si bien que **vous pouvez travailler relativement tranquillement** au dossier ...etc.

Déclarant principal en 2018

Les 'pour' et 'contre' de ce statut

- **Aspect neutre :**



- **Vous ne pouvez écarter personne** de devenir co-Déclarant s'il adhère à l'accord du SIEF et partage les coûts comme convenu.
 - *Pour certains, ceci pourrait sembler un désavantage...*
- En toutes vos actions et décisions, **vous devrez agir avec équité, transparence et sans discriminer**
 - *Pour certains, ceci aussi pourrait sembler un désavantage...*
 - ...
- ...etc.

Déclarant principal en 2018

Les 'pour' et 'contre' de ce statut



- **Contre :**

- Vous avez la **responsabilité de mener à bonne fin** le travail de la soumission conjointe et de préparer le dossier de Déclarant Principal → **Parmi les membres du SIEF, vous êtes celui sur lequel repose le plus de responsabilité juridique**
- Vous souscrivez à un **“engagement à vie”** de maintenir à jour le dossier de la soumission conjointe
- Dans de nombreux cas, vous êtes **responsable de l’administration financière** du travail du SIEF (vente des Lettres d’Accès, remboursements, questions de taxation, etc.)
- Des membres du SIEF pourront vous demander **d’arbitrer des contestations** entre eux
- Vous pourrez avoir à connaître de litiges en matière de partage de données ...etc.

Déclarant principal en 2018

Exemples d'appui aux Déclarants principaux (par REACHLaw)

1. Vérification de l'identité de la substance (Substance ID) et préparation de SIP
2. Analyse des manques de données
3. Interface avec les détenteurs de données (+ références croisées)
4. Organisation, planification et suivi des test
5. Gestion des Consortia / SIEF et communication au sein du SIEF
6. Rapport de sécurité chimique (CSR en ce compris les scenarii d'exposition)
7. Classification & Etiquetage
8. Finalisation et soumission du dossier
9. Gestion financière (contexte de partage des coûts)
10. Lettres d'accès (équitable et transparent) et accords SIEF
11. EU (e)SDSs (Fiches de sécurité multilingues)
12. Maintenance du dossier du Déclarant principal, gestion du partage des données ...etc.

***Plus que jamais, les tests seront
votre souci premier pour
finaliser à temps votre dossier.***



**Identifiez vos besoins et planifiez vos tests
le plus rapidement possible.**

1. **APERCU REACH 2018**
2. **ENREGISTREMENTS 2018: PAR OÙ COMMENCER?**
3. **CO-DECLARANTS EN 2018**
4. **DECLARANT PRINCIPAL EN 2018**
5. **REPRESENTANT EXCLUSIF**
6. **CONCLUSIONS / MESSAGES-CLES**

Représentant Exclusif

Options offertes aux fabricants/importateurs non-UE

- La législation européenne (UE/EEE) n'a de pouvoir juridictionnel que sur les entités légales établies en UE/EEE.
 - Les compagnies non-UE **n'ont aucune obligation légale sous REACH**
- Cependant, **l'article 8 de REACH** prévoit que certaines compagnies non-UE/EEE peuvent désigner un **Représentant Exclusif (OR)** pour prendre en charge les obligations REACH qui pèsent sur les importateurs établis en UE.

Représentant Exclusif

Article 8 de REACH

Article 8

Représentant exclusif d'un fabricant non établi dans la Communauté

1. Toute personne physique ou morale établie en dehors de la Communauté qui fabrique une substance telle quelle ou contenue dans un ►M3 mélange ◀ ou un article, élabore un ►M3 mélange ◀ ou produit un article qui est importé dans la Communauté peut désigner, d'un commun accord, une personne physique ou morale établie dans la Communauté pour s'acquitter, en qualité de représentant exclusif, des obligations incombant aux importateurs en vertu du présent titre.

2. Le représentant respecte en outre l'ensemble des autres obligations applicables aux importateurs au titre du présent règlement. À cette fin, il a suffisamment d'expérience dans la manipulation pratique des substances et des informations s'y rapportant et, sans préjudice de l'article 36, il tient des informations disponibles et à jour sur les quantités importées et les clients auxquels elles ont été vendues, de même que sur la fourniture de la dernière version de la fiche de données de sécurité visée à l'article 31.

3. Lorsqu'un représentant est désigné en application des paragraphes 1 et 2, le fabricant non établi dans la Communauté en informe le ou les importateurs appartenant à la même chaîne d'approvisionnement. Ces importateurs sont considérés comme des utilisateurs en aval aux fins du présent règlement.

En résumé:

Désigner un Représentant Exclusif pour s'acquitter des obligations incombant aux importateurs

Le Représentant Exclusif doit disposer d'une réelle expertise: chimie, droit, gestion de données sensibles, IT, organisation

Le Représentant Exclusif couvre tous les importateurs dans la même chaîne d'approvisionnement

Forum REACH-EN-FORCE 3 - Phase 1 Project Report

Inspection and enforcement of compliance with registration obligations by manufacturers, importers and only representatives in close cooperation with customs



Des responsabilités à prendre au sérieux

« Les Représentants Exclusifs ont le taux de non-conformité le plus élevé; deux fois le taux moyen pour les entreprises non conformes. Souvent, les Représentants Exclusifs ne sont pas conformes non seulement en raison d'enregistrements manquants, mais aussi du fait de la violation de l'article 8 de REACH relatif aux obligations de Représentants Exclusifs. »

(Forum REACH-EN-FORCE - Phase 1 Project Report - page 24)

Représentant Exclusif

Qui peut désigner un Représentant Exclusif?

Uniquement une personne physique ou morale établie en-dehors de l'UE/EEE qui:

1. **Fabrique** une substance telle que définie par REACH et exportée vers l'UE;

et / ou

2. **Elabore un mélange** de substances tel que défini par REACH et exportée vers l'UE.

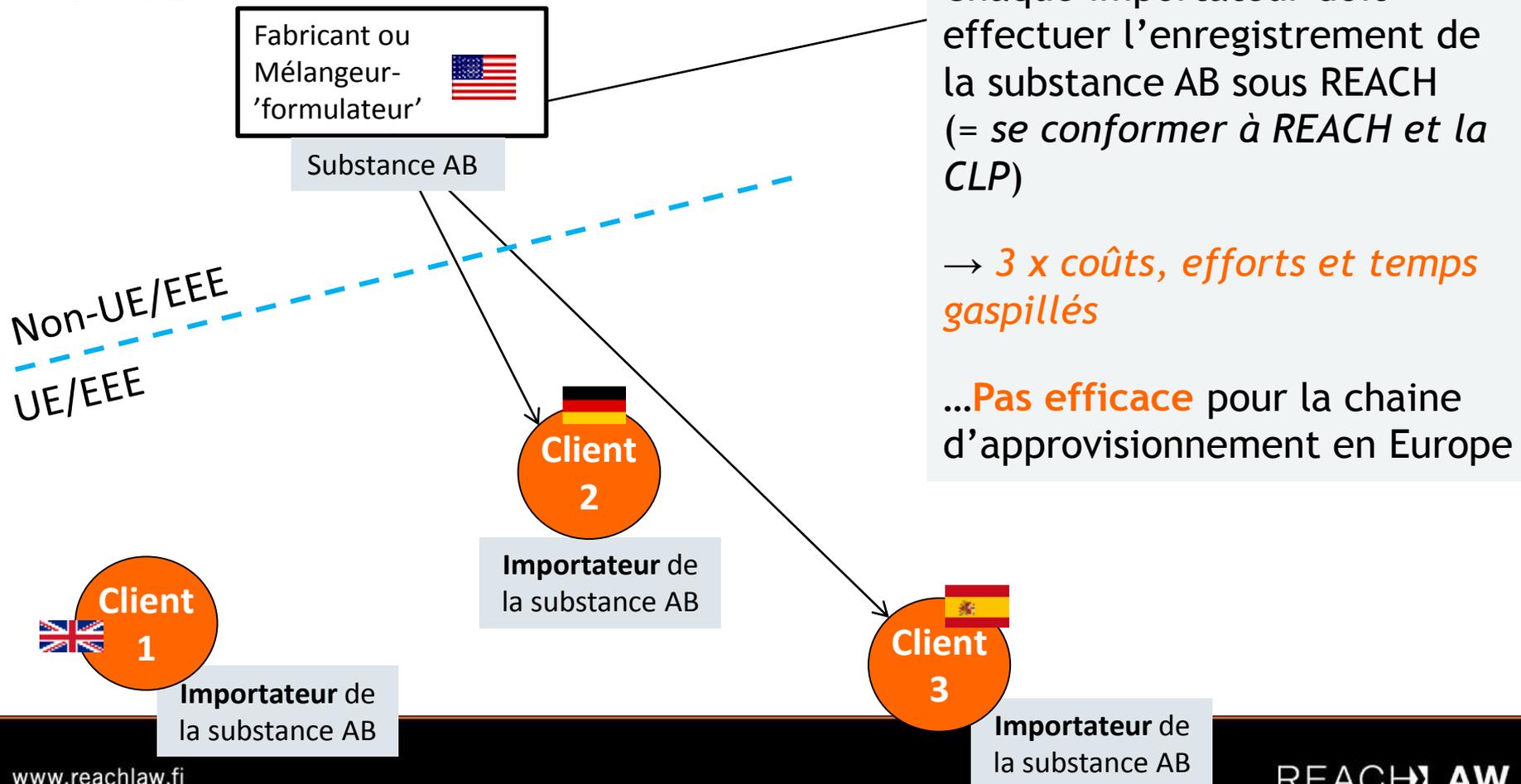
L'élaboration de mélanges (formulation) n'est considérée comme 'fabrication' que dans ce contexte-ci. Il s'agit d'une particularité juridique qui ne s'applique, de plus qu'aux 'formulateurs' non UE/EEE.

***Les traders non UE/EEE ne peuvent
pas désigner de Représentant
Exclusif***

Représentant Exclusif

Une formule fort efficace

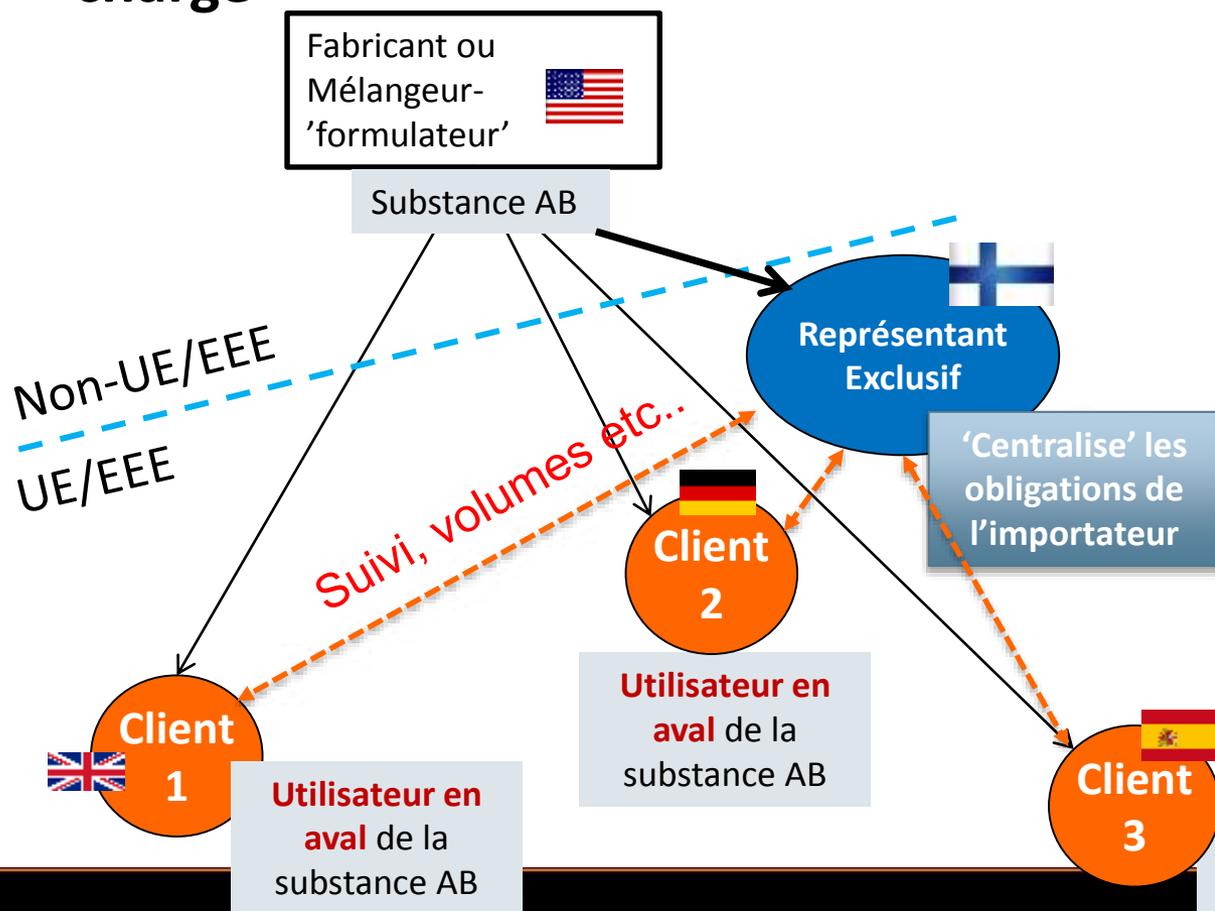
1. Le cas de l'importation par les clients en UE



Représentant Exclusif

Une formule fort efficace

2. Quand le Représentant Exclusif prend l'Enregistrement à sa charge



Chaque importateur est considéré comme utilisateur en aval du Représentant Exclusif pour le tonnage déclaré

→ *1x l'investissement en coûts, effort et temps*

...**Très efficace** pour la chaîne d'approvisionnement en Europe libérée de ses obligations d'enregistrement

Qui peut devenir Représentant Exclusif?

Toute personne physique ou morale au sein de l'UE / EEE disposant de "suffisamment d'expérience dans la manipulation pratique des substances et des informations s'y rapportant" afin d'être en mesure de satisfaire aux obligations pesant sur le importateurs.

Représentant Exclusif

Désignation

En pratique:

1. **Contactez** quelqu'un qui a une expérience prouvée en la matière (*p.ex. REACHLaw*)
(*demander offre de prix*)
2. REACHLaw (*comme exemple*) rédige un **Accord de Représentation Exclusive** qui comprend une **Lettre de Désignation** et qui couvre la ou les substances concernées.
3. Signature de l' **Accord de Représentation Exclusive** et de la **Lettre de Désignation**
4. **OK!** → Le Représentant Exclusif peut entamer son travail qui comprend notamment la mise en place des comptes REACH-IT et le contact avec la chaîne de valeur (obtenir le consentement de importateurs)

Le Représentant Exclusif doit assumer la **responsabilité pleine et entière du respect de toutes les obligations des importateurs** pour les substances dont il a la charge.

Ces obligations concernent non seulement l'enregistrement mais aussi toutes les autres obligations des importateurs dans le cadre de REACH.

Cf. Guidance ECHA sur l'Enregistrement

Représentant Exclusif

Responsabilités

1. **Toutes les tâches d'un déclarant REACH / CLP, d'un notifiant SVHC, d'un demandeur d'autorisation, mises à jour du dossier**
2. **Garder disponible et fournir des SDS à jour et conformes à REACH**
3. **Garder à jour les informations relatives aux clients et aux volumes de l'UE / EEE**
4. **Documentation de conformité à REACH(*Article 36*)**
 - Notamment: lettres de désignation, listes des substances, accords SIEF, Lettres d'Accès, confirmations des conditions strictement contrôlées
5. **Répondre aux autorités et aux clients et suivi des SIEFs/Consortia**

Représentant Exclusif

Ce que le Représentant Exclusif idéal fait?

1. A mis en place un **accord écrit de Représentant Exclusif** qui établit clairement les responsabilités des parties
2. Effectue une **vérification complète de la taille de l'entreprise** de son client hors UE (y compris les entreprises liées) avant l'enregistrement des PME et met à disposition des **traductions certifiées dans une langue de l'UE**.
3. Dûment (pré-) **préenregistre** et **enregistre/déclare** les substances de son client.
4. Est toujours disponible et **répond dûment aux demandes de tiers** (de l'ECHA, des autorités de mise en application, des membres du SIEF, du Déclarant principal, des importateurs, etc.)
5. Dresse des **fiches de données de sécurité conformes à REACH** pour les substances de son client.
6. Maintient les informations disponibles sur les importateurs et les volumes en **synchronisation avec son client**.

Représentant Exclusif

Ce que le Représentant Exclusif idéal fait?

7. Détermine correctement qui sont les **importateurs en termes de REACH** aux fins d'assurer le suivi des données de tonnages.
8. Traque les **volumes importés «indirectement»**, p.ex. via des traders non-UE et **protège la confidentialité de leurs informations d'affaires**.
9. Surveille les développements de REACH (et CLP): ECHA, documents de guidance, activités nationales, etc.
10. Se conforme aux **obligations continues qui suivent l'enregistrement**, p.ex. mise à jour des eSDS
11. Réunit les compétences requises en matière notamment de **chimie, de droit, de gestion des données, d'informatique, d'organisation**, s'acquittant de ses tâches en veillant à avoir en place des systèmes performants de gestion des clients et de gestion de la conformité réglementaire

**Les Représentants Exclusifs sont
une cible privilégiée pour le
contrôle de mise en conformité
avec REACH**

1. **APERCU REACH 2018**
2. **ENREGISTREMENTS 2018: PAR OÙ COMMENCER?**
3. **CO-DECLARANTS EN 2018**
4. **DECLARANT PRINCIPAL EN 2018**
5. **REPRESENTANT EXCLUSIF**
6. **CONCLUSIONS / MESSAGES-CLES**

L'échéance 2018 se rapproche

Si vous avez encore des substances à enregistrer sous REACH, il est plus qu'urgent d'agir!

Conclusions / Messages-clés pour 2018

Déclarants Principaux et Co-Déclarants ou Représentants exclusifs

- Définissez quelles substances vous devez enregistrer en 2018 et **vérifiez leur identité (substance ID)**
- S'il n'y a pas de Déclarant Principal, **intervenez immédiatement**.
 - N'hésitez pas à prendre les devants et à assumer le rôle de Déclarant principal → **REACHLaw peut vous aider là où vous le souhaitez**
- Commencez à **collecter l'information dont vous avez besoin** pour votre enregistrement (*utilisations, études disponibles, données analytiques...*)
- Pour un fabricant / formulateur non-UE **la formule de Représentant Exclusif est efficace** pour se conformer aux obligations d'enregistrement
- L'enregistrement par un Représentant Exclusif couvre **tous les importateurs qui sont considérés comme utilisateurs en aval** (*dans la même chaîne d'approvisionnement, vos clients*)
 - **Attention: devenir Représentant Exclusif requiert un niveau élevé de compétence**

Contacts

YING ZHU

Partner-COO

ying.zhu@reachlaw.fi

+358 40 550 6282

JOUNI HONKAVAARA

Partner-CEO

jouni.honkavaara@reachlaw.fi

+358 400 599 055

INGRID SEKKI

Marketing Manager

Ingrid.sekki@reachlaw.fi

+358 50 357 3013

RIKU RINTA-JOUPPI

Partner-Head of Global Compliance

riku.rinta-jouppi@reachlaw.fi

+358 44 285 6793

FREDERIK JOHANSON

Partner-Sales

frederik.johanson@reachlaw.fi

+358 40 059 5918

MICHEL VANDER STRAETEN

Partenaire Business

michel.vanderstraeten@reachlaw.fi

+32 473 682 339